Les organisations syndicales de l'Université soussignées s'inquiètent des conséquences des textes en cours concernant les libertés publiques, que ce soit les décrets élargissant le fichage des citoyens, la loi sécurité globale ou la loi dite « séparatisme ».

Si elles se félicitent que le conseil constitutionnel ait pu censurer l'article 38 de la LPR qui créait un délit d'entrave à réunion sur les universités, elles restent vigilantes, car cette décision s'est faite au titre de la censure des cavaliers législatifs et non pour inconstitutionnalité.

Aussi, comme elles l'ont fait ces dernières semaines, elles appellent à se joindre à la manifestation qui aura lieu ce samedi 16 janvier 2021, à 11h00 départ Théâtre J Vilar, avec différentes étapes intermédiaires.

Lien pour les informations : https://www.facebook.com/events/451560569174397/

**SNTRS CGT, CGT UM, CGT INRAE, Sud éducation, Solidaires étudiant-e-s, Sud Recherche EPST, Snesup-FSU, FO ESR,**